

Btca MYM  
Folheto AmM  
1419



Waldemar Pedrosa

Une  
Recherche  
Philologique

248



MARIO YPIRANGA MONTEIRO

Une

Recherche

Philologique

PAR

Waldemar Pedrosa

Bachelier ès sciences juridiques  
et sociales.



848

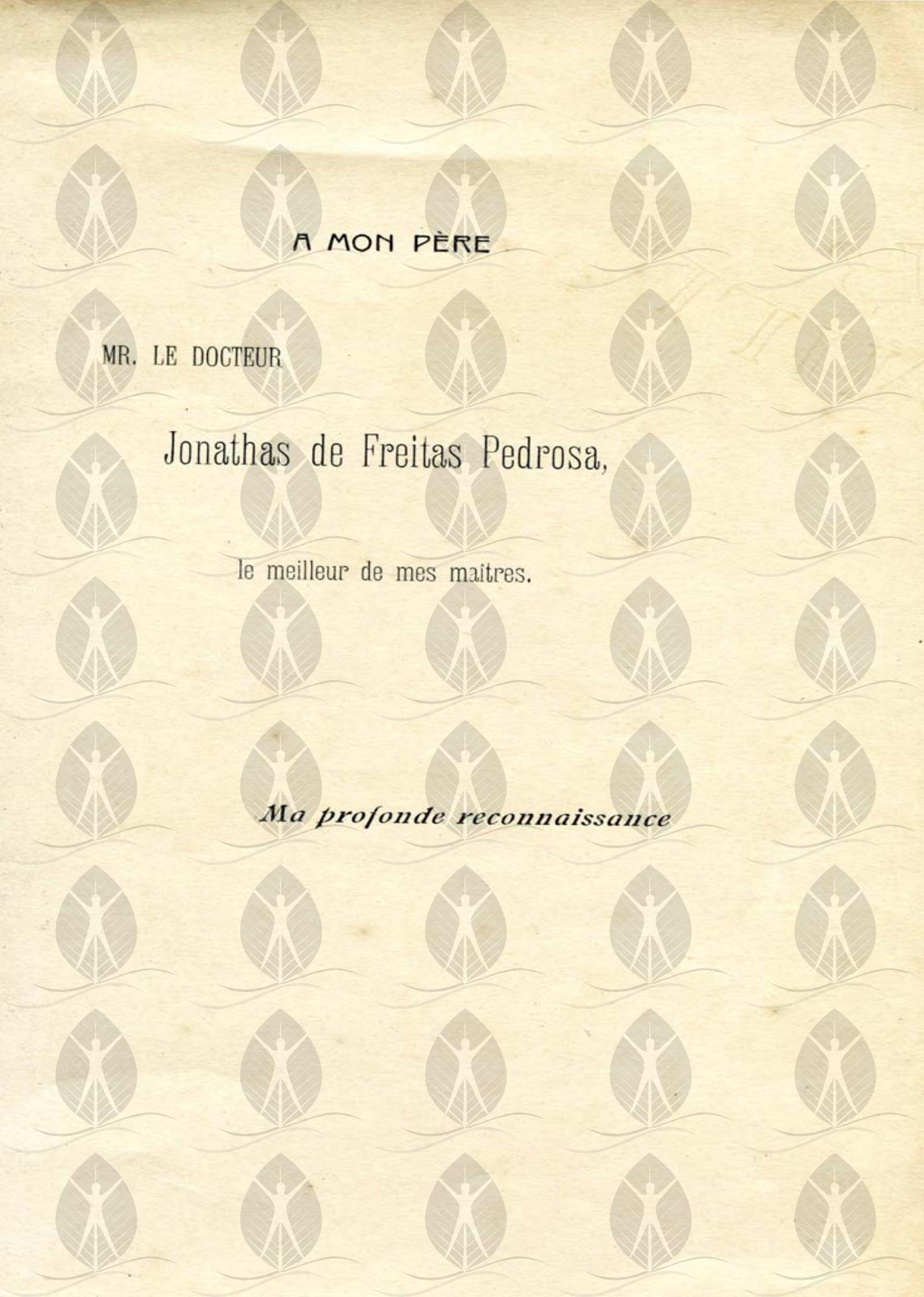
MANÁOS — AMAZONAS

BRÉSIL

1915

AmM  
1419





A MON PÈRE

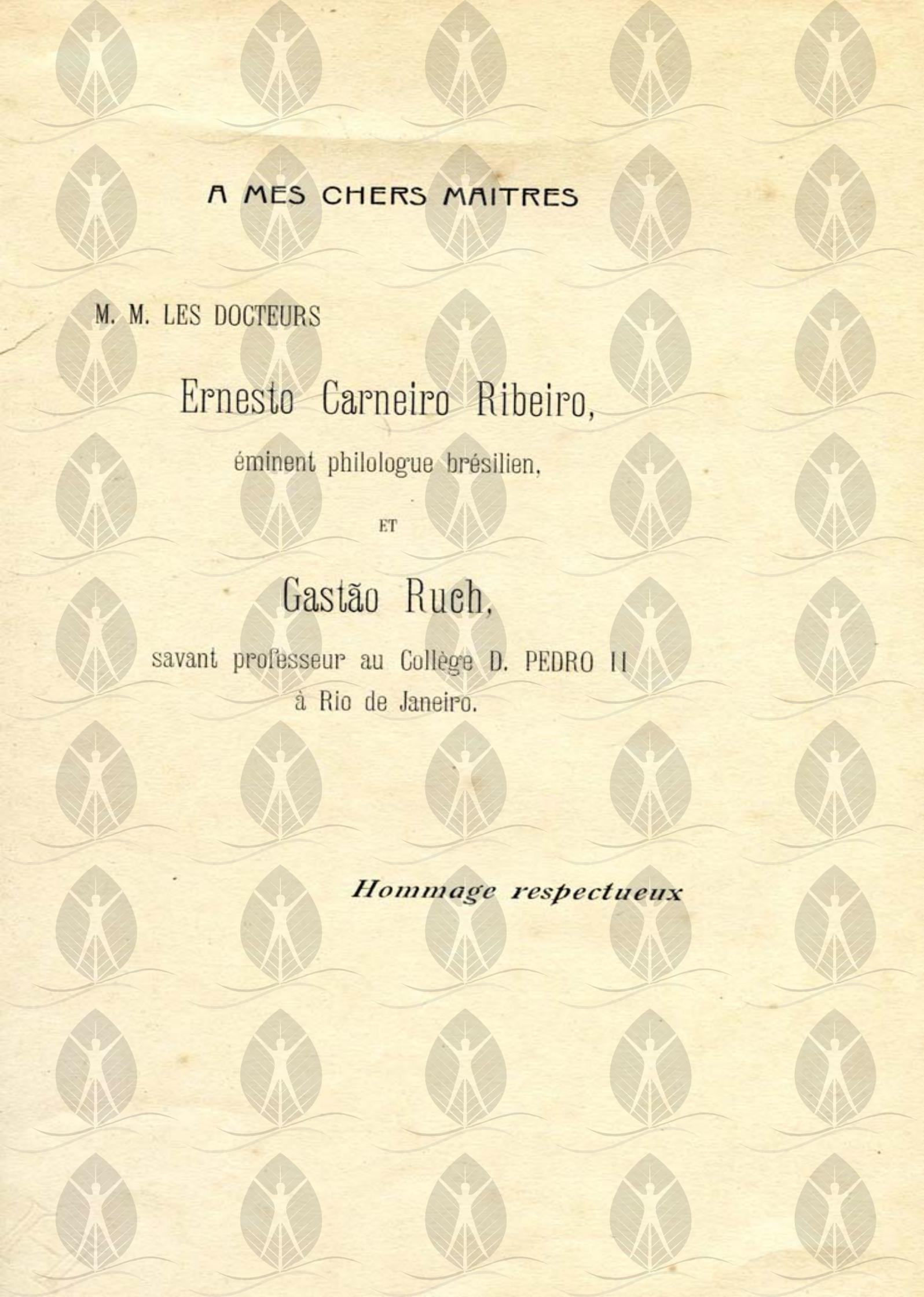
MR. LE DOCTEUR

Jonathas de Freitas Pedrosa,

le meilleur de mes maîtres.

*Ma profonde reconnaissance*





A MES CHERS MAITRES

M. M. LES DOCTEURS

Ernesto Carneiro Ribeiro,

éminent philologue brésilien,

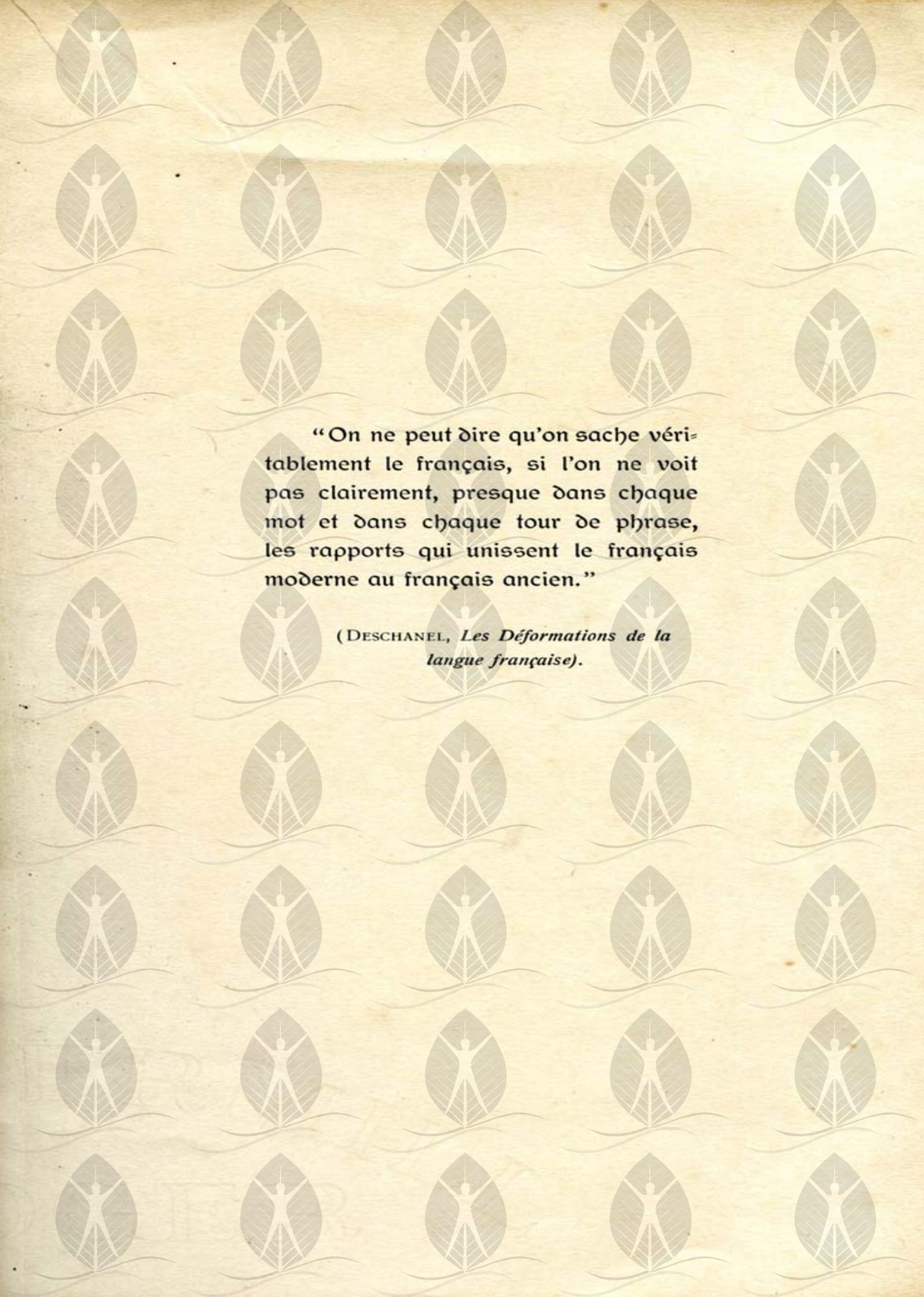
ET

Gastão Ruch,

savant professeur au Collège D. PEDRO II  
à Rio de Janeiro.

*Hommage respectueux*

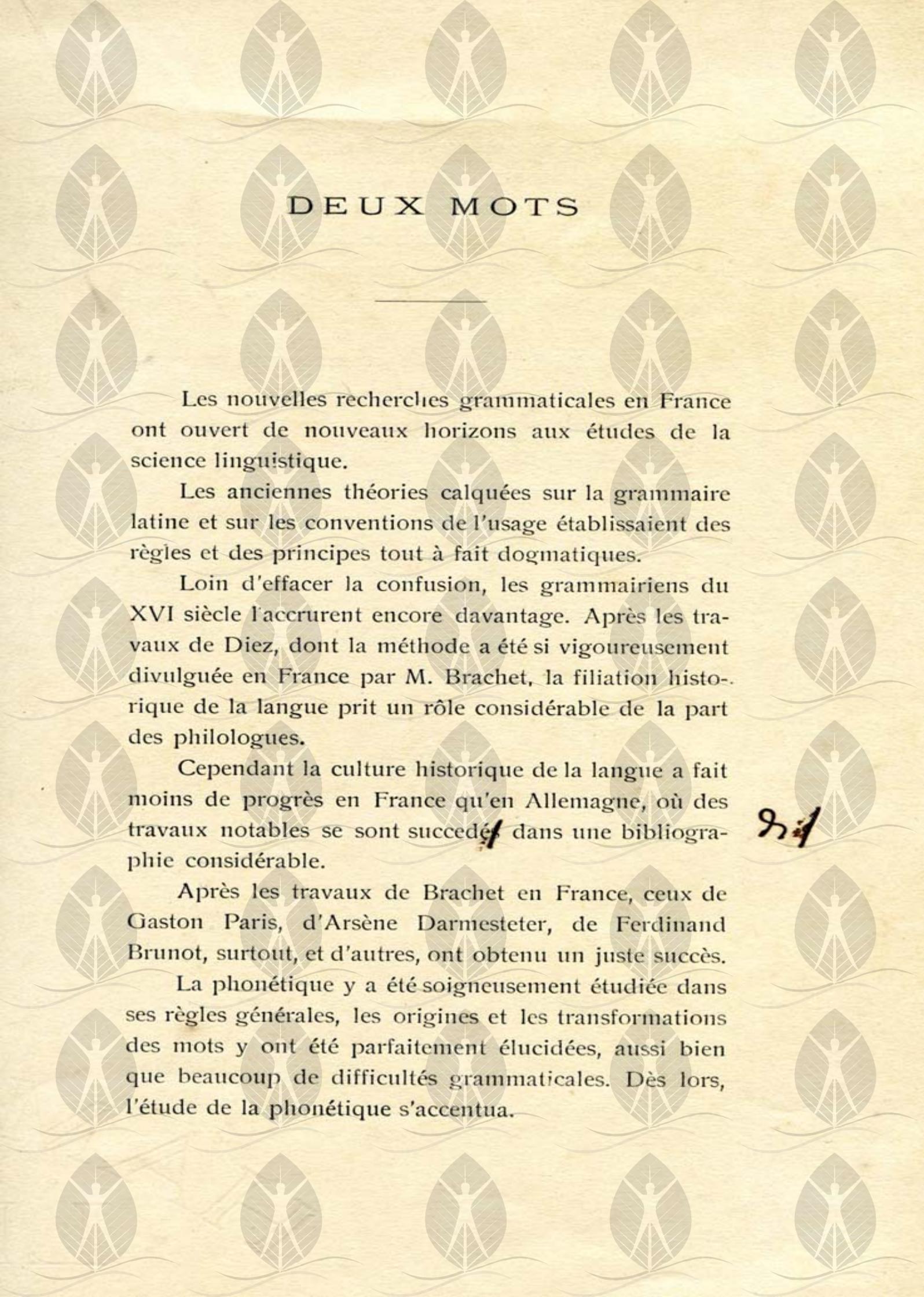




“On ne peut dire qu'on sache véritablement le français, si l'on ne voit pas clairement, presque dans chaque mot et dans chaque tour de phrase, les rapports qui unissent le français moderne au français ancien.”

(DESCHANEL, *Les Déformations de la langue française*).





## DEUX MOTS

---

Les nouvelles recherches grammaticales en France ont ouvert de nouveaux horizons aux études de la science linguistique.

Les anciennes théories calquées sur la grammaire latine et sur les conventions de l'usage établissaient des règles et des principes tout à fait dogmatiques.

Loin d'effacer la confusion, les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle l'accrurent encore davantage. Après les travaux de Diez, dont la méthode a été si vigoureusement divulguée en France par M. Brachet, la filiation historique de la langue prit un rôle considérable de la part des philologues.

Cependant la culture historique de la langue a fait moins de progrès en France qu'en Allemagne, où des travaux notables se sont succédés dans une bibliographie considérable.

Après les travaux de Brachet en France, ceux de Gaston Paris, d'Arsène Darmesteter, de Ferdinand Brunot, surtout, et d'autres, ont obtenu un juste succès.

La phonétique y a été soigneusement étudiée dans ses règles générales, les origines et les transformations des mots y ont été parfaitement élucidées, aussi bien que beaucoup de difficultés grammaticales. Dès lors, l'étude de la phonétique s'accrut.

Parut à cette époque le livre de Michel Breal, *ESSAI DE SÉMANTIQUE*, où était étudiée l'influence de l'analogie dans la formation des langues.

L'hyperbole de la doctrine ne tarda pas, et tout ce que les lois phonétiques ne pouvaient expliquer, tombait au rang d'un phénomène associatif, d'une formation analogique.

Ce fut cette exagération poussée dans l'éclaircissement du problème dont nous nous proposons de présenter la solution dans les pages qu'on va lire, qui nous a suggéré cet opuscule.



## INTRODUCTION

Pour ceux qui ne voient dans le langage qu'un simple moyen d'exprimer leurs pensées, les mots ne sont que des instruments utiles à leur fin, sans autre valeur, dépourvus d'autre intérêt que celui de leur fonction psychique.

Le langage n'est que le riche et charmant répertoire, où ils vont chercher les termes propres à exprimer leurs sentiments, à communiquer leurs idées, à peindre leurs émotions.

C'est l'art admirable de la parole, dont la sonorité des mots, l'harmonie de la phrase constituent le suprême secret de son maniement.

Mais pour ceux qui l'analysent comme le naturaliste étudie les plantes, en les décomposant et en les classifiant, pour ceux qui étudient le langage comme l'astronome étudie les étoiles, il est un organisme vivant, chaque mot ayant sa vie et ses mystères, chaque vocable ayant une physionomie expressive et originale.

Toute langue, selon la constatation scientifique, est dans une évolution constante, activée par deux forces contraires qui tendent, l'une, la force conservatrice, à la maintenir dans son état actuel, l'autre, la force révolutionnaire, à la pousser dans de nouvelles directions.

La force révolutionnaire, agissant par les altérations phonétiques dans la prononciation, par les changements analogiques dans la grammaire et par le néologisme

dans le lexique, apporte aux diverses langues les éléments considérables de son épreuve dans des circonstances spéciales.

De là, les difficultés que nous présentent souvent les recherches étymologiques.

Dans la langue française, en particulier, ces difficultés s'expliquent par des causes multiples.

Quelques unes tiennent à ses habitudes de prononciation, aux systèmes d'orthographe qu'elle a suivis, qui l'écartent naturellement, au moins en apparence, d'une dérivation régulière.

D'autres proviennent de la formation même de la langue, par l'absorption lente, mais à peu près incomplète du *celtique* par le *latin*, dans la Gaule, après la conquête romaine; par l'immixtion des mots *germaniques* dans le *bas latin*; par l'influence dialectale du *normand*, du *picard* et du *bourguignon* dans le vieux français; et enfin, par les créations analogiques, parfois inextricables, souvent même aveugles, qui donnent à la langue française cette variété de forme, cette aisance d'allure, pour ainsi dire, qui en font le charme et la supériorité.

L'étymologie, c'est-à-dire, la recherche de l'origine et des transformations des mots, devenue une science précise au cours du XIX siècle, surtout après les travaux de Diez, de Gaston Paris, de Michel Bréal, de Schwan-Behrens, de Meyer-Lubke et d'autres, a démontré que dans son passage du latin au français, la forme des mots s'est modifiée suivant des règles fixes, que le peuple appliquait inconsciemment.

Malgré tous les progrès de la science philologique, s'écartant des rigueurs dogmatiques en établissant les

lois qui ont présidé aux changements phonétiques, ne représentant elles mêmes que ce qu'il y a de constant parmi les éléments variables, elles ne nous donnent, cependant, toutes les ressources pour expliquer tous les phénomènes linguistiques.

Nous savons, par exemple, que le mot *berger* est venu par une révolution phonétique du bas latin *vervecarium*; que *même* vient de *metipsissimum*, en passant par les formes successives: *metipsum*, *medisme*, *mêisme*, *méesme*, *mesme*; que *merveille* est venu par quelques transformations de *mirabilia*; que *vieil* vient de *vetulum*, et que le futur des verbes français réguliers s'est formé par un procédé "synthétique", déjà adopté dans le bas latin, à l'aide de l'infinitif avec le présent de l'indicatif du verbe avoir (*habere*), c'est-à-dire, *cantare habeo*, *cantarabeo*, *cantaraco*, *chanter-ai*.

Mais la loi phonétique ne peut justement nous apprendre l'existence de *enverrai* parce que cette forme verbale échappe à ses prévisions.

C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette recherche: l'étude étymologique du futur du verbe *envoyer*.

Résumant les raisonnements avancés sur ce sujet, nous pouvons admettre trois conceptions bien caractérisées dont nous nous attribuons l'originalité de la classification:

- a) **Théorie phonétique,**
- b) **Théorie analogique,**
- c) **Théorie historique.**

Nous les exposerons dans l'ordre énuméré, chacune à son tour.



## THÉORIE PHONÉTIQUE

La théorie que nous appelons *phonétique* n'est peut-être soutenue que par M. Jullien. <sup>(1)</sup>

L'illustre grammairien ainsi explique l'irregularité au futur du verbe *envoyer*:

“Cette irrégularité au futur, *di-til*, n'est au fond qu'une altération de la prononciation. On disait et on écrivait autrefois *j'envoierai*. Ainsi Molière dit dans l'Ecole des Maris :

*Envoierez* — vous encor des billets amoureux; et  
La Fontaine

Je *l'envoierais* ainsi qu'elle est venue;

et comme *oi*, à cette époque, se prononçait *ouè*, en contractant *j'envouèrai*, on a ~~eu~~ *j'enverrai*”.

Cette explication succincte, quoique fertile et séduisante, n'est pas bien sûre.

Elle a trôné en France, il est vrai, mais les recherches scientifiques basées sur l'histoire de la langue en ont démontré les ambages.

Nous ne méconnaissons pas l'influence de la prononciation sur les transformations des diverses langues romanes.

---

(1) *Cours Supérieur de Grammaire*, vol. I p. 115.

Les faits constatés, à cet égard, sont en nombre extraordinaire pour qu'on les puisse contester sérieusement.

Le principe du moindre effort en est la cause par excellence.

Mais nous n'acceptons pas l'influence exercée par cette corruption des sons dans la langue française, comme une explication du phénomène.

La transformation de la prononciation dont nous parle l'illustre grammairien est bien connue.

Souvent un changement de prononciation a lieu sans qu'on en puisse signaler la cause; mais ici l'histoire nous la fait connaître.

Autrefois la diphtongue *ai* était représentée par *oi*.

En 1533 Henri II épousa Cathérine de Médicis et en 1600 Henri IV épousa Marie de Médicis.

Cette double alliance attira en France beaucoup d'italiens.

Les plus beaux esprits de Rome y vinrent fixer résidence.

La cour était alors toute italienne, mais on y parlait toujours le français.

Les italiens ne connaissaient pas la diphtongue *oi*, car elle n'existait pas dans la langue de Tasse, et ne la pouvant prononcer justement, lui donnèrent le son *ê*.

Cette corruption dans la prononciation ne se borna pas à la cour, mais elle passa au peuple, plein de l'esprit d'imitation.

Molière, même, en 1644, écrivait dans son *Tartufe*.

“Ah! je vous brave tous et vous ferai *connoître*  
Qu'il faut qu'on m'obéisse et que je suis le *maître*.”

En 1668, on trouve ces vers dans *Les Plaideurs*, de Racine:

“Tenez, voilà les cas qu'on fait de votre *exploit*  
Comment! c'est un exploit que ma fille *lisoit*?”

En 1674, Boileau commençait ainsi son *Art Poétique*:

Durant les premiers ans du Parnasse françois  
Le caprice tout seul faisait toutes les lois.”

Les différents sons de la combinaison *oi* laissaient une sorte d'hésitation dans la prononciation de certains mots, peut-être issue de l'influence de l'élément italien.

Pour soustraire de la langue les inconvénients des différents sons de la diphtongue *oi*, un avocat au Parlement de Rouen, Berain, proposa en 1675 d'écrire en *ai* tous les imparfaits et les conditionnels des verbes, certains infinitifs et quelques substantifs et adjectifs.

Ce changement fut rejeté par les autorités de la langue, et maître Racine qui avait écrit dans la première édition de l'*Andromaque*:

“Lassé de ses trompeurs attraits  
Au lieu de l'enlever, Seigneur, je la fuyais,”

après avoir adopté cette orthographe, la corrigea dans les éditions suivantes:

“Lassé de ses trompeurs attraits  
Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.”

En 1743, Dumarsais (1), dans une dissertation sur ce sujet dit que la diphtongue *ai* ne pouvait représenter comme *oi* le son de *è*, et Domergue (2) fut d'une opinion à peu près semblable.

(1) *Encyclopédie méthodique.*

(2) *Salutions grammaticales.*

Enfin, l'Académie Française, d'une si grande autorité dans les questions d'orthographe à cette époque, après avoir étudié les raisons données pour le changement de *oi* en *ai*, ne voulut jamais l'accepter.

Seul Voltaire, le grand ennemi du fanatisme religieux et politique, laissant ses compagnons de lettres, se déclara le plus opiniâtre partisan de la réforme proposée par Bérain.

Mais les idées de Voltaire ne triomphèrent point, et l'orthographe dite *voltairienne*, tombée en désuétude depuis la mort du célèbre historien, fut adoptée, lorsque le 31 Octobre 1790, un obscur Colas, prote du *Moniteur* imagina de l'y introduire.

Dès lors, tous les journaux parisiens adoptèrent la nouvelle orthographe qui fut après (1835) admise par l'Académie Française.

Mais la réforme de l'orthographe et la contraction à laquelle se rapporte Mr. Jullien, ne peuvent justifier l'irrégularité de la forme *enverrai*.

Si attachante que soit cette théorie pour expliquer la transformation de *envoierai* en *enverrai*, nous ne la saurions accepter sans mépriser les études scientifiques basées sur l'histoire de la langue.



## THÉORIE ANALOGIQUE

---

La théorie analogique a parmi ses partisans les notables philologues Léon Cledat (1), directeur de la *Revue de Philologie Française*, et Nyrop (2), professeur à l'Université de Compenhague.

Elle explique l'irrégularité au futur du verbe *envoyer* par l'influence qu'a exercée sur la conjugaison de ce verbe le verbe *voir*, c'est-à-dire, *enverrai* s'est formé par analogie de *verrai*.

Quoique soutenue par des autorités les plus distinguées, en matière de philologie, cette théorie ne mérite pas nos applaudissements.

Nous ne méprisons pas le rôle considérable de l'*analogie* dans le procédé des formations et des transformations des langues anciennes et modernes.

L'esprit humain, naturellement imitateur, s'il y a quelque expression à composer, il la modèle plutôt sur un type déjà existant que sur une création nouvelle.

Nous ne croyons pas avec M. Breál (3) que l'analogie soit "une grande éponge se promenant au hasard sur la grammaire, pour en brouiller et en mêler les formes, pour effacer, sans motifs les distinctions les plus légitimes et les plus utiles."

---

(1) *Nouvelle grammaire historique du français*, p. 175.

(2) *Grammaire historique de la langue française*, vol. II p. 154. Ouvrage remarquable, peut-être le plus complet qu'on ait publié jusqu'aujourd'hui. Le Vème volume est en préparation

(3) *Essai de Sémantique*, pag. 84.

D'ailleurs, nous ne saurions exagérer avec Sayce (1) que l'altération phonétique soit un agent destructeur et l'analogie un agent créateur.

L'analogie a ses limites.

Nous ne les portons pas si loin au point de dire, en absolu, que les exceptions aux lois phonétiques doivent être toutes attribuées à l'analogie.

Tant s'en faut.

L'analogie, dit très bien Meillet (2), ne rend pas compte de tout ce qui est en contradiction avec les lois phonétiques.

Beaucoup de difficultés en matière d'étymologie, beaucoup de mystères où ni l'analogie ni la phonétique ne peuvent jeter de clarté, comme le phénomène, s'expliquent par des emprunts faits par une langue, soit à une autre voisine dont elle a subi l'influence, soit à un de ses dialectes.

On sait que le latin est plein de mots grecs, que le français est plein de mots germaniques, que le vieux français a subi dans son vocabulaire l'immixtion de plusieurs formes *picardes*, *bourguignonnes* et *normandes*.

C'est dans ces influences que nous pouvons appeler *historiques*, dont chaque langue a conservé les traces, plus ou moins sensibles, que nous allons découvrir la solution de notre recherche.

C'est la théorie historique qui nous la donnera.

---

(1) Principes de philologie comparée, p. 247.

(2) Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, p. 408.

## THEORIE HISTORIQUE

Nous ne nous proposons pas de faire une étude approfondie de l'histoire de la langue française.

Notre tâche n'est pas si considérable.

Il nous faudra seulement pour atteindre ce que nous désirons, saisir l'intromission du latin dans la Gaule, en apprendre rapidement les transformations et suivre l'apparition de la langue *d'oïl* avec ses dialectes jusqu'au quatorzième siècle, où commence l'histoire du français proprement dit.

Et non par paresse mentale, mais par le plus vif désir d'illustrer ces pages avec les mots d'un talent supérieur, dont les grandes qualités d'exposition ont provoqué les éloges les plus enthousiastiques de Mr. Darmesteter, dans un article détaillé dans la *Revue Critique*, nous allons emprunter à Mr. Ayer <sup>(1)</sup> un résumé excellent de son ouvrage capital :

“Le latin vulgaire, transporté en Gaule par les soldats de César et les colons, absorba promptement la langue indigène, *le celtique*, et subit à son tour, quatre siècles après, par l'invasion des tribus germaniques en Gaule, une notable perturbation dans son vocabulaire, mais non dans sa syntaxe; plus de cinq cents mots germaniques prirent pied dans la langue gallo-romaine.

---

(1) *Grammaire comparée de la langue française*, p. 10.

Ce *latin populaire*, ainsi modifié par l'im-  
 mixtion de mots barbares, devint par une série  
 de modifications lentes et insensibles, un idiome  
 nouveau, *la langue d'oïl*, qui apparaît dès le neu-  
 vième siècle comme un idiome indépendant du  
 latin.

Du huitième au onzième, cet idiome pro-  
 gresse et son développement est achevé dès le  
 douzième siècle; c'est alors une langue formée,  
 qui a sa grammaire distincte et produit une litté-  
 rature poétique pleinement originale.

Comme les autres langues romanes, ses  
 sœurs, la *langue d'oïl* comprenait plusieurs dialec-  
 tes, le *normand*, le *picard*, le *bourguignon* et le  
*français*. (\*)

Ce dernier qui n'était parlé que dans la  
 province nommée Ile-de-France, supplanta peu à  
 peu les autres dialectes et devint au quatorzième  
 siècle la langue française."

*plutôt*  
 Cette prépondérance du dialecte de l'Ile-de France,  
 disons-nous, est due ~~peut-être~~ à des causes historiques  
 et politiques qu'à une supériorité linguistique quel-  
 conque.

*e /*  
 Cela s'explique par ce fait qu'avec l'avènement  
 d'Hugues Capet en 987, la royauté passa, chez les  
 Francs de l'oïest, aux mains des ducs de France.

*g /*  
 La supplantation du dialecte *français* sur les autres  
 reste étroitement liée à l'affermissement de la puissance  
 royale.

Mais si cette absorption fut lente et continue, le  
*français* même a conservé les traces des autres dialectes

(\*) Ce sont les principaux; il y en a d'autres moins im-  
 portants.

—le *normand*, le *picard* et le *bourguignon*, et les vestiges de cette influence dialectale existent encore dans le français moderne.

Ainsi le *bourguignon* avait une prédilection spéciale pour la diphtongue *oi*, tandis que le *normand* préférait *ei*.

Nous trouvons, par exemple, un vestige de l'élément bourguignon dans le mot *roi*, tandis que le féminin *reine* n'est qu'une survivance du normand.

Le mot *croyance* représente un calque du *bourguignon*, tandis que *créance* est une forme dérivée du normand, de même que *roidir*, bourguignon et *raidir*, normand.

La forme *enverrai*, au futur du verbe de la première conjugaison, n'est qu'un vestige du normand qui est resté dans la langue moderne.

Nous ne doutons pas pourtant que la forme normande soit apparue dans la langue, en conséquence de l'effet du moindre effort, à cause de la facilité de sa prononciation.

L'orthographe du verbe a varié suivant la différence dialectale.

Ainsi, *envoier*, était la forme picarde-bourguinoise, à la quelle correspondaient *enveir*, **enveer**, en Normandie, et *envaier* en Touraine.

Chacune de ces formes avait sa conjugaison d'après son orthographe.

Au X<sup>e</sup> siècle, on trouve dans la *Passion du Christ*: (1)

“Pilat Erod l'en *enviet*  
Cui des abanz voliet mel”.

(1) Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, p. 10.

Au XI<sup>ème</sup> siècle, on trouve dans *La Vie de Saint Alexis*: (1)

“An la sameine qued il s'en dut aler  
vint une voiz treis feiz en la citet  
hors del sacrairie par cummandement deu,  
ki ses fedeilz li ad tuz *enviet*.”

A la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, on trouve dans la *Chanson de Roland*: (2)

“Par XX hostages que li *enveierez*”

Au XII<sup>ème</sup> siècle, on lit dans le *Roman du Chevalier a Lion*, de Chrestien de Troyes:

“n'en avez vos en message  
de la damoiselle sauvage  
qui lettres vos *anvea*.”

Au XII<sup>ème</sup> siècle, chez Benoi de St. More, on trouve dans sa *Chronique des ducs de Normandie*:

“Icist esmais e cist deshaiz  
Que il par out si grant de sei  
Li a fait *enveier* au rei  
De tot sa plus haute gent.”

Au XII<sup>ème</sup> siècle on trouve encore dans *Fœdera, Conventiones, Litteræ* de Thomas Rymer, recueil historique des documents relatifs aux traités conclus entre

(1) Bartsch, op. cit., p. 24.

(2) Bartsch, op. cit., p. 127.

la couronne d'Angleterre et les autres royaumes, la forme acceptée aujourd'hui par l'usage :

“Jo li enverrai mes messages.”

Au XIII<sup>ème</sup> siècle on lit chez Rutebœuf : (1)

“envoyer une homme / en Egypte  
cest dolor est plus petite  
que n'est la moie  
Je n'en puis mais se je m'esmoie.”

*/, et d'autres*

Dans la seconde moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle, on trouve chez Jean van Haelu, belge, dans sa *Chronique Rimée*, d'une grande valeur historique :

“Nous i envoierons de notre conseil souffisamment”.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, chez Rabelais (2) et Montaigne (3) et au XVII<sup>ème</sup> siècle, chez Molière (4) e La Fontaine (5), on voit encore les formes *envoierai*, *envoierai*.

On trouve encore dans les anciens textes du vieux français la forme *entveier*, qui a fait penser, pour expliquer la présence du *t*, qu'elle pouvait bien venir du latin *inde-viare*.

A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle l'orthographe reste uniforme.

Ainsi *enverrai* est la forme normande du futur

(1) *Œuvres complètes.*

(2) *Chroniques.*

(3) *Essais.*

(4) *Ecole de Maris.*

(5) *Fables.*

*enveerai*, contractée, qui est restée dans le français moderne, peut-être en conséquence de l'effet du moindre effort.

Mais il faut noter que l'influence de l'élément *picard-bourguignon* a été plus forte que celle du *normand*, et voilà pourquoi on explique la conjugaison dite régulière des formes verbales *convoierai*, *devoierai*, *fourvoierai*, *louvoierai* et d'autres, excepté *renverrai*, qui a subi l'influence de *enverrai*.

On voit donc l'importance des dialectes dans les recherches étymologiques.





1915

Livraria PALAIS ROYAL  
Cesar, Cavalcanti & Ca.

MANAOS



## AVISO

A disponibilização (gratuita) deste acervo, tem por objetivo preservar a memória e difundir a cultura do Estado do Amazonas. O uso destes documentos é apenas para uso privado (pessoal), sendo vetada a sua venda, reprodução ou cópia não autorizada. (Lei de Direitos Autorais - [Lei nº 9.610/98](#)). Lembramos, que este material pertence aos acervos das bibliotecas que compõem a rede de bibliotecas públicas do Estado do Amazonas.

EMAIL: [ACERVODIGITALSEC@GMAIL.COM](mailto:ACERVODIGITALSEC@GMAIL.COM)

Secretaria de  
**Estado de Cultura**



CENTRO CULTURAL DOS  
POVOS DA AMAZÔNIA